

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2021-008 en date du 13 JANVIER 2021
Portant sur la délibération modificative aux délibérations n°2020-079 et 2020-198
portant sur les participations et les subventions à inscrire au
Budget Primitif 2020**

L'an Deux Mille Vingt et un, le treize janvier à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en audio/visio conférence, sous la Présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 07/01/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 42	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 18	Exprimés : 44	

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, BERGER, MEANARD, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, GRASS.

Pouvoirs : MM., ROULLAND à VENTENAT, LUQUET L à VERDIER.

Excusés : MM., DESCLOUX, FERRIER, SIMONET B, NOVAIS, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, FAUCONNET, PLAS, LUQUET A, D'HULSTER. FONTVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, BRUNET, CHAUSSAT, GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER.

Secrétaire de séance : Monsieur SCARAMUCCIA.

Rapporteur : Patrice MORANCAIS, Vice-Président

Par délibérations n°2020-079 en date du 29 Juillet 2020 et n°2020-198 du 16 décembre 2020, des participations et subventions ont été inscrites au budget primitif 2020.

Suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec les services de la CAF, les subventions portant sur le financement des ALSH vont être réglées directement aux Associations qui portent les ALSH à savoir AGIR et LES GALOPINS EN MARCHE et ce à compter de l'année 2020.

Dans ce cadre, il y a lieu de modifier les subventions versées à ces associations en déduisant le montant versé directement par la CAF, à savoir :

- 5 124 € versé à l'Association LES GALOPINS EN MARCHE
- 7 215 € versé à l'Association AGIR

Les subventions à verser aux Associations sont donc les suivantes :

- 20 876 € au lieu de 26 000 € pour LES GALOPINS EN MARCHE
- 45 785 € au lieu de 53 000 € pour AGIR

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210113-2021-008-DE
Date de télétransmission : 19/01/2021
Date de réception préfecture : 19/01/2021

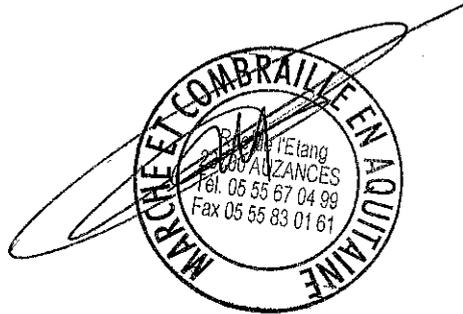
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider les propositions de participations et subventions à inscrire au budget primitif 2020, dont le tableau est annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 19 janvier 2021
Pour copie conforme, le 19 janvier 2021

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2020

	ORGANISMES CONCERNES	Objet	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention prévisionnelle 2020
6574	Cercle cycliste de Mainsat /Evaux	Subvention attribuée dans le cadre d'une convention d'objectif	Association	2 000,00 €
6574	Association Clef de Contact	Participation - ROULEDOUDOU	Association	4 700,00 €
6574	Association Les Galopins en Marche	Subvention dans le cadre du financement de l'ALSH - Signature d'une convention d'objectifs	Association	20 876,00 €
6574	Association AGIR	Subvention dans le cadre du financement de l'ALSH - Signature d'une convention d'objectifs	Association	45 785,00 €
6574	Etoile cycliste peyrat	Réhabilitation 3 poulaillers de plein champs (Engagement pris en 2016 - En attente de l'obtention de la réalisation des travaux pour le versement de la subvention)	Association	3 000,00 €
6574	JMF du Limousin - délégation de Chénérailles	Ecole Chénérailles - 729 €	Association	882,00 €
		Ecole Saint Chabrais - 153€		
6574	JMF du Limousin - délégation de Felletin	Ecole de Saint Silvain Bellegarde - 177 €	Association	447,00 €
		Ecole de Bellegarde en Marche - 270 €		
		Ecole de Dontreix - 100 €		
6574	Jeunesses Musicales France - Délégation de Chambon Sur Voueize	Ecole de Mainsat - 100 €	Association	200,00 €
TOTAL C/6574				77 890,00 €

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210113-2021-008-DE
Date de télétransmission : 19/01/2021
Date de réception préfecture : 19/01/2021